



Le bisphénol A (BPA) et les jeunes enfants

Qu'est-ce que le bisphénol A (BPA)?

Le bisphénol A, ou BPA, est un produit chimique industriel utilisé principalement pour fabriquer un plastique clair et dur appelé polycarbonate. Le polycarbonate est utilisé dans certains contenants d'usage courant, comme les biberons, les verres à bec, les bouteilles d'eau réutilisables (bouteilles de sport), les pichets, les touries, la vaisselle, les récipients d'entreposage des aliments et de l'équipement de transformation. Le BPA est également utilisé pour fabriquer des résines époxydes, qui servent de revêtement protecteur dans divers récipients en métal (c.-à-d. des boîtes de conserve) pour les aliments et les boissons, y compris la préparation pour nourrisson.

Comment mon bébé est-il exposé au BPA?

En général, les Canadiens sont exposés à de très faibles doses de BPA. Des études révèlent que les principales sources d'exposition des nouveaux nés et des enfants sont :

- le BPA qui migre du revêtement des boîtes de conserve dans la préparation pour nourrisson;
- le BPA qui migre des biberons en polycarbonate dans le liquide qu'ils contiennent, après l'ajout d'eau bouillante.

Santé Canada recommande le lait maternel puisqu'il s'agit du meilleur aliment pour la croissance optimale des nouveau-nés et des nourrissons. On recommande l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie pour un nourrisson à terme et en santé, suivi de l'allaitement continu jusqu'à l'âge de deux ans et après.

Le BPA présente-t-il des risques potentiels pour la santé?

Selon la Direction des aliments de Santé Canada, l'exposition actuelle au BPA provenant des matériaux d'emballage des aliments ne pose pas de risque pour la santé de la population en général, y compris pour la santé des adultes, des adolescents et des enfants. Les risques potentiels de l'exposition aux BPA visent principalement les nouveaux nés et les enfants de moins de 18 mois.

Cependant, certaines incertitudes ont été notées dans des études sur les animaux sur les effets potentiels sur la santé d'une exposition à de faibles niveaux de BPA, comme des effets néfastes sur la reproduction, le système nerveux central et le développement comportemental. En raison de cette incertitude, on recommande d'appliquer le principe ALARA (le taux le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre) afin de limiter l'exposition au BPA contenu dans les produits d'emballage alimentaire pour les nourrissons et les nouveaux nés, et plus particulièrement par les préparations qui leur sont destinées puisqu'elles peuvent être leur source unique d'alimentation.

Le biberon de mon bébé est-il fait de polycarbonate?

En 1988, la Société des industries du plastique du Canada (SPI) a mis en place un système de codification des différents types de plastiques dans le but de faciliter le tri et le recyclage des bouteilles et des contenants de plastique. Ce système n'a rien à voir avec la santé et la sécurité.

Le code SPI est un symbole représentant trois flèches en boucle à l'intérieur desquelles un chiffre de 1 à 7 est inscrit au centre et sous lesquelles se trouvent des lettres. Chaque chiffre correspond au type de plastique dont est composé le biberon ou le contenant. L'adoption du système est facultative; tous les produits plastiques ne portent pas nécessairement un code.

Le bisphénol A n'est pas utilisé dans la fabrication des plastiques portant les codes de 1 à 6 :

1. polytéréphtalate d'éthylène (PETE ou PET)
2. polyéthylène de haute densité (HDPE)
3. polychlorure de vinyle (PVC) ou vinyle (V)
4. polyéthylène de basse densité (LDPE)
5. polypropylène (PP)
6. polystyrène (PS)

Le code 7 est utilisé pour représenter les « autres plastiques », ce qui comprend les polycarbonates. Il est donc recommandé **d'éviter d'utiliser des biberons ayant un code SPI de 7 ou qui ne portent pas de code SPI**. La seule façon d'être certain qu'un contenant en plastique avec un code SPI de 7 contient ou ne contient pas de polycarbonate est de vérifier si le nom ou l'acronyme (PC pour polycarbonate) du plastique est inscrit sur le contenant ou sur son emballage.

Que peuvent faire les parents et les pourvoyeurs de soins?

Si les parents et les pourvoyeurs de soins sont toujours préoccupés par l'utilisation de biberons en polycarbonate, il existe diverses solutions de rechange. En prévision d'une interdiction, de nombreux détaillants ont déjà retiré les biberons en polycarbonate du marché et les ont remplacés par d'autres produits, notamment :

- des biberons ou des sacs à biberon (sacs en plastique flexible) faits de polyéthylène (PE) dont le code SPI est 2 ou 4 ou de polypropylène (PP), dont le code SPI est 5;
- des biberons en verre (veuillez consulter le www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/index-fra.php pour des informations sur les mesures de sécurité à observer avec les biberons en verre).

Si vous continuez à utiliser des biberons en polycarbonate, les mesures suivantes sont recommandées :

- Ne versez pas de liquides très chauds ou bouillants dans les biberons, puisque le bisphénol A se libère davantage dans les liquides après l'ajout d'un liquide très chaud.
- Faites bouillir l'eau et laissez-la tiédir avant de la transférer dans le biberon. Cet avis est conforme aux instructions de préparation de la préparation pour nourrissons.
- Stérilisez les biberons conformément aux instructions sur l'étiquette de la préparation pour nourrisson. Les biberons peuvent être lavés dans le lave-vaisselle, mais il faut les laisser refroidir à la température de la pièce avant d'y ajouter la préparation pour nourrisson.
- Ne chauffez pas les biberons au four à micro-ondes, puisque le liquide peut chauffer de façon inégale et provoquer des brûlures au bébé.

Que fait le gouvernement à ce sujet?

Santé Canada effectue des examens périodiques, dès que de nouveaux renseignements sont disponibles. L'étude des effets d'une exposition à de faibles doses observés dans certaines études expérimentales sur les animaux se poursuit. Le gouvernement du Canada continuera de s'assurer que les taux de BPA dans les préparations pour nourrisson sont les plus faibles qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre en examinant soigneusement les préparations pour nourrisson avant leur mise en marché et en continuant à travailler avec l'industrie de l'emballage des aliments pour réduire les niveaux de BPA dans les préparations pour nourrisson aux plus bas taux possible. Le gouvernement du Canada examinera également de façon prioritaire les solutions de rechange permettant d'éliminer le BPA dans le revêtement des boîtes de préparation pour nourrisson. Le gouvernement du Canada va également de l'avant et propose une loi interdisant l'importation et la vente de biberons en polycarbonate et la publicité sur ces biberons.

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Pour plus de renseignements sur les BPA, veuillez consulter les sites suivants :

Santé Canada : canadiensensante.gc.ca/enfants/bisphenol-a-2/

Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/packag-emball/bpa/index-fra.php

Gouvernement du Canada : www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/fact-fait/bisphenol-a-fra.php

